

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-12

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : travaux d'interconnexion et de sécurisation de la commune de LA PORCHERIE – programmes 2027-2028

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 17

PRESENTS : 15

L'an deux mille vingt-six, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Nicolas BALOT, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexandre GARNIER.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de la commune de LA PORCHERIE – programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 1 304 600 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

➤ Subventions AELB (50 %) :	652 300,00 € ;
➤ Subventions DETR (20 %) :	260 920,00 € ;
➤ Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (10 %) :	130 460,00 € ;
➤ Autofinancement par le Syndicat (20 %) :	260 920,00 €.

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-12

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : travaux d'interconnexion et de sécurisation de la commune de LA PORCHERIE – programmes 2027-2028

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 : décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'interconnexion et à la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de la commune de LA PORCHERIE – programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 1 304 600 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.

VOTE

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

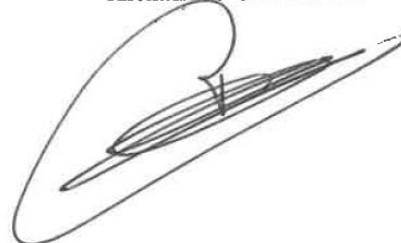
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Alexandre GARNIER.



En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_12-DE

14/09/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-13

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : travaux d'interconnexion et de sécurisation de la distribution d'eau potable sur l'ex SIAEP de NEXON – interconnexion entre l'UDI de la Briance et l'UDI de la Croix de Valette (NEXON) – programmes 2027-2028

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 17

PRESENTS : 15

L'an deux mille vingt-six, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Nicolas BALOT, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexandre GARNIER.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de l'EX SIAEP de NEXON – programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 79 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

➤ Subventions AELB (50 %) :	39 500,00 € ;
➤ Subventions DETR (20 %) :	15 800,00 € ;
➤ Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (10 %) :	7 900,00 € ;
➤ Autofinancement par le Syndicat (20 %) :	15 800,00 €.

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-13

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : travaux d'interconnexion et de sécurisation de la distribution d'eau potable sur l'ex SIAEP de NEXON – interconnexion entre l'UDI de la Briance et l'UDI de la Croix de Valette (NEXON) – programmes 2027-2028

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 : décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'interconnexion et à la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de l'Ex SIAEP de NEXON – programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 79 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.

VOTE

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Alexandre GARNIER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_13-DE

14/09/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-14

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : gestion de crise « Briance » face au changement climatique – Interconnexion de secours pour assurer le maintien de l’approvisionnement en eau potable en cas de restriction ou d’arrêt de prélèvement d’eaux brutes en Briance – programmes 2027-2028

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 17

PRESENTS : 15

L'an deux mille vingt-six, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Nicolas BALOT, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexandre GARNIER.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que la prise d'eaux brutes dans la BRIANCE au lieu-dit « Pont du VIGEN » sur la commune du VIGEN avec un débit de prélèvement de 250 m3/h représente une des principales ressources destinées à la production d'eau potable sur le Syndicat VBG, soit 24 % des volumes mis en distribution ;

Considérant que le changement climatique entraine des étiages longs et sévères limitant fortement les débits de la BRIANCE pouvant entrainer une restriction du débit de prélèvement ;

Considérant les différents scénarios de crise envisagés sur l'unité de production de SOLIGNAC avec la possibilité de mobiliser une autre ressource, à savoir celle de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, à partir du réservoir SUD des Vergnes de MOISSAC situé sur la commune de FEYTIAT ;

Considérant que ce transfert de ressource nécessite la création d'une interconnexion en FONTE de DN 200 mm entre la FONTE de DN 250 mm de la Communauté Urbaine existante au lieu-dit « MOISSAC » et la conduite d'adduction en FONTE de DN 300 mm du Syndicat VBG (commune de FEYTAIT) et la mise en place d'un accélérateur pour pouvoir acheminer l'eau au réservoir de POUZOL (Commune de SOLIGNAC). Cette interconnexion permettra de renvoyer l'eau vers la bâche eau traitée de la Station de SOLIGNAC et sécuriser l'alimentation des parties SUD et SUD OUEST du Syndicat VBG en cas de restriction de prélèvement sur la BRIANCE.

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-14

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : gestion de crise « Briance » face au changement climatique – Interconnexion de secours pour assurer le maintien de l’approvisionnement en eau potable en cas de restriction ou d’arrêt de prélèvement d’eaux brutes en Briance – programmes 2027-2028

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s’établit de la façon suivante :

- | | |
|---|----------------|
| ➤ Subventions AELB (50 %) : | 320 560,00 € ; |
| ➤ Subventions DETR (20 %) : | 128 224,00 € ; |
| ➤ Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (10 %) : | 64 112,00 € ; |
| ➤ Autofinancement par le Syndicat (20 %) : | 128 224,00 €. |

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide :

Article 1 : *décide de solliciter l’Agence de l’Eau Loire Bretagne, l’Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l’attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux d’interconnexion de secours pour assurer le maintien de l’approvisionnement en eau potable en cas de restriction de prélèvement d’eaux brutes en BRIANCE / GESTION DE CRISE « BRIANCE » FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE-PROGRAMMES 2027-2028 dont le montant total s’élève à 641 120,00 € H.T..*

Article 2 : *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.*

VOTE

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Alexandre GARNIER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_14-DE

14/09/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-15

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : travaux d'interconnexion et de sécurisation de distribution d'eau potable entre les communes de BURGNAC et BOSMIE-L'AIGUILLE – programmes 2027-2028

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 17

PRESENTS : 15

L'an deux mille vingt-six, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Nicolas BALOT, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexandre GARNIER.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable des communes de BURGNAC et de BOSMIE L'AIGUILLE – programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 465 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

➤ Subventions AELB (50 %) :	232 500,00 € ;
➤ Subventions DETR (20 %) :	93 000,00 € ;
➤ Conseil Départemental de la Haute Vienne (10 %) :	46 500,00 € ;
➤ Autofinancement par le Syndicat (20 %) :	93 000,00 €.

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-15

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : travaux d'interconnexion et de sécurisation de distribution d'eau potable entre les communes de BURGNAC et BOSMIE-L'AIGUILLE – programmes 2027-2028

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 : *décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'interconnexion et à la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable des communes de BOSMIE L'AIGUILLE et BURGNAC – programmes 2027-2028, dont le montant total s'élève à 465 000 € H.T. ;*

Article 2 : *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.*

VOTE

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX

VIENNE BRIANCE GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,

SYNDICAT DES EAUX

VIENNE BRIANCE GORRE

Alexandre GARNIER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_15-DE

14/09/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-16

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical – « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement des conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - communes de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, MARVAL, PENSOL et ORADOUR SUR GLANE – programmes 2027-2028

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 17

PRESENTS : 15

L'an deux mille vingt-six, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Nicolas BALOT, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexandre GARNIER.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que l'instruction DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012, introduit des évolutions notamment que la PRPDE est l'acteur principal de la gestion de la problématique du CVM dans les eaux destinées à la consommation humaine (assouplissement des modalités d'intervention des ARS) et fixe les modalités et les délais de mise en œuvre des mesures de gestion : adaptation des délais selon les concentrations relevées en CVM ;

Considérant que le Syndicat VBG, en tant que PRDE, doit poursuivre ses actions pour la gestion du risque CVM sur le territoire syndical au travers de campagnes d'analyses et de travaux sur le réseau ;

Considérant que les actions à engager sur 2027-2028 concernent des travaux de renouvellement sur les secteurs identifiés comme non-conformes CVM identifiés sur les précédents programmes d'analyses et de nouvelles campagnes d'analyses (autosurveillance) doivent être poursuivies pour un montant global estimé à 360 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions de l'Etat au titre de la DETR et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les actions programmées sur la commune d'ORADOUR SUR GLANE ;

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-16

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical – « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement des conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - communes de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, MARVAL, PENSOL et ORADOUR SUR GLANE – programmes 2027-2028

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subventions DETR (25 % d'une dépense de 360 000 € H.T.) : 90 000,00 € ;
- Subvention AELB (25 % d'une dépense estimée à 60 000 € H.T. – Oradour sur Glane) : 15 000,00 € ;
- Autofinancement par le Syndicat (71 % d'une dépense de 360 000 € H.T.) : 255 000,00 €.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 : *décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etat au titre de la DETR pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de « Mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical » - « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement des conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - communes de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, PENSOL, MARVAL et ORADOUR SUR GLANE, - programmes 2027 - 2028 dont le montant total s'élève à 360 000 € H.T. ;*

Article 2 : *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.*

VOTE

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRANCE • GORRE
Alexandre GARNIER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_16-DE

14/09/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-17

Séance du 08/09/2026

Demande de subvention : travaux de dévoiement et de restructuration d'adduction d'eau potable sur le secteur du « Coux » - commune de MARVAL – programme 2027

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 17

PRESENTS : 15

L'an deux mille vingt-six, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Nicolas BALOT, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexandre GARNIER.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires au dévoiement et à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur de Coux » sur la commune de MARVAL – programme 2027 dont le montant total s'élève à 100 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|---------------|
| ➤ Subventions du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%): | 40 000,00 € ; |
| ➤ Autofinancement par le Syndicat (60 %) : | 60 000,00 €. |

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-17

Séance du 08/09/2026

Demande de subvention : travaux de dévoiement et de restructuration d'adduction d'eau potable sur le secteur du « Coux » - commune de MARVAL – programme 2027

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au dévoiement et à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur de Coux » sur la commune de MARVAL – programme 2027 dont le montant total s'élève à 100 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2027.

VOTE

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX
MARVAL
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET

Le Secrétaire de Séance,

SYNDICAT DES EAUX
MARVAL
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Alexandre GARNIER

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_17-DE

14/09/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-18

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : renforcement du stockage d'eau traitée au niveau de l'interconnexion de l'UDI de Lanaud et de l'UDI Briance pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable du Syndicat Vienne Briance Gorre face au changement climatique – Projet de construction d'une bâche de stockage d'eau traitée de 3 000m3 de capacité utile et d'une station de reprise – commune de SOLIGNAC – lieu-dit « Pouzol » - programmes 2027-2029

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 17

PRESENTS : 15

L'an deux mille vingt-six, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Nicolas BALOT, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexandre GARNIER.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant que la prise d'eaux brutes dans la BRIANCE au lieu-dit « Pont du VIGEN » sur la commune du VIGEN avec un débit de prélèvement de 250 m3/h représente une des principales ressources destinées à la production d'eau potable sur le Syndicat VBG, soit 24 % des Volumes mis en distribution ;

Considérant que le changement climatique entraine des étiages longs et sévères limitant fortement les débits de la BRIANCE pouvant entraîner une restriction du débit de prélèvement ;

Considérant les différents scénarios de crise envisagés sur l'unité de production de SOLIGNAC et sur l'unité des CROZES avec la possibilité de mobiliser la ressource de LA VIENNE et une autre ressource, à savoir celle de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, à partir du réservoir SUD des Vergnes de MOISSAC situé sur la commune de FEYTIAT ;

Considérant que le réservoir sur tour de POUZOL, d'une capacité de 400 m3, ne dispose pas d'une capacité suffisante pour sécuriser l'interconnexion des Unités de Distribution de LANAUD et de BRIANCE face au changement climatique ;

Considérant que ce transfert de ressource nécessite la construction d'une bâche au sol de 3 000 m3 et d'une station de reprise à proximité du réservoir R7 tour de POUZOL pour pouvoir bénéficier d'une autonomie suffisante (autonomie de stockage de 24 heures en mode dégradé) pour sécuriser l'approvisionnement en eau des parties EST, SUD et SUD OUEST du Syndicat VBG en cas d'indisponibilité des ressources pour la production d'eau potable sur la Station de SOLIGNAC et sur la station des CROZES ;

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-18

Séance du 08/09/2026

Demandes de subventions : renforcement du stockage d'eau traitée au niveau de l'interconnexion de l'UDI de Lanaud et de l'UDI Briance pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable du Syndicat Vienne Briance Gorre face au changement climatique – Projet de construction d'une bâche de stockage d'eau traitée de 3 000m3 de capacité utile et d'une station de reprise – commune de SOLIGNAC – lieu-dit « Pouzol » - programmes 2027-2029

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|---|----------------|
| ➤ Subventions AELB (50 %) : | 946 450,00 € ; |
| ➤ Subventions DETR (20 %) : | 378 580,00 € ; |
| ➤ Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (10 %) : | 189 290,00 € ; |
| ➤ Autofinancement par le Syndicat (20 %) : | 378 580,00 €. |

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 : *décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux de RENFORCEMENT DU STOCKAGE D'EAU TRAITEE AU NIVEAU DE L'INTERCONNEXION DE L'UDI DE LANAUD ET DE L'UDI BRIANCE POUR SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE BACHE DE STOCKAGE D'EAU TRAITEE DE 3 000 M3 DE CAPACITE UTILE ET D'UNE STATION DE REPRISE - COMMUNE DE SOLIGNAC - LIEU-DIT « POUZOL » - PROGRAMMES 2027-2029 d'interconnexion de secours pour assurer le maintien de l'approvisionnement en eau potable en cas de restriction de prélèvement d'eaux brutes en BRIANCE / GESTION DE CRISE «BRIANCE » FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE- PROGRAMMES 2027-2028 dont le montant total s'élève à 1 892 900 euros H.T..*

Article 2 : *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2027 et suivants.*

VOTE

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Alexandre GARNIER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_18-DE

14/09/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-19

Séance du 08/09/2026

Demande de subvention : travaux de dévoiement et de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « La Croix – Les Jarosses » - commune de MEUZAC – programme 2027

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 17

PRESENTS : 15

L'an deux mille vingt-six, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Nicolas BALOT, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexandre GARNIER.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires au dévoiement et à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « La Croix – Les Jarosses » sur la commune de MEUZAC – Programme 2027 dont le montant total s'élève à 127 619,14 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|---------------|
| ➤ Subventions du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%): | 51 048,00 € ; |
| ➤ Autofinancement par le Syndicat (60 %) : | 76 571,14 €. |

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-19

Séance du 08/09/2026

Demande de subvention : travaux de dévoiement et de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « La Croix – Les Jarosses » - commune de MEUZAC – programme 2027

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au dévoiement et à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « La Croix – Les Jarosses » sur la commune de MEUZAC – programme 2027 dont le montant total s'élève à 127 619,14 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2027.

VOTE

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRANCE - GORRE
Alexandre GARNIER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_19-DE

14/09/2026

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-20

Séance du 08/09/2026

Demande de subvention : travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable « route de LIMOGES » - commune de BOISSEUIL – programme 2027

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 17

PRESENTS : 15

L'an deux mille vingt-six, le 08 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Christian LATOUILLE, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Pascal GAUTHIER, Emmanuel DEXET, Eric PAULHAN, André SOURY, François BOISSERIE, Jean-Louis DUBOIS, Alexandre GARNIER, Jean-Pierre GRANET, Jean-Marie MASSY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Jean-Marc POURÉ, Jean-Christophe ROMAND, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Nicolas BALOT, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexandre GARNIER.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-32 en date du 19 mai 2026 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « Route de LIMOGES » sur la commune de BOISSEUIL – programme 2027 dont le montant total s'élève à 35 256,62 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subventions du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%): 14 102,00 € ;
- Autofinancement par le Syndicat (60 %) : 21 154,62 €.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_20-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-20

Séance du 08/09/2026

Demande de subvention : travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable « route de LIMOGES » - commune de BOISSEUIL – programme 2027

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « Route de LIMOGES » sur la commune de BOISSEUIL – Programme 2027 dont le montant total s'élève à 35 256,62 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2027.

VOTE

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Alexandre GARNIER.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260908-BS_2026_20-DE

14/09/2026